

COMMUNE DE SAINT GERMAIN AU MONT D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N ° 2025-34

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance, en Mairie, sous la présidence de Madame la Maire, Béatrice DELORME.
Le quorum était atteint.

Date de convocation : 26 juin 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 19

Etaient présents :

Mme Béatrice DELORME, Mme Sophie PELLIS, M. Philippe PERARDEL, Mme Christel BOUSSARD, M. François DANCOURT, Mme Valérie PERARDEL, M. Alexandre JOET, Mme Dominique GALLEY, M. Joris RENAUD, M. Gérard BERTIN, Mme Stéphanie FAURE, Mme Annette COURTEIX, M. Jean-Michel BINET, M. Olivier PERROT, M. Renaud GEORGE, Mme Blandine BROCARD, M. Paul DIDIER.

Ont donné pouvoir : Mme PICHON à Mme BOUSSARD, M. BIGOT à M. GEORGE

Absents : Mme Anne-Françoise GIBERT, M. TEILLON, Mme GENNESSON, M. Philippe POLOME

Secrétaire de séance : Mme Sophie PELLIS

2025-34) DEMANDE SUBVENTION A LA METROPOLE-RENOVATION ENERGETIQUE BATIMENTS COMMUNAUX

La commune de Saint-Germain au Mont d'Or a entrepris la rénovation énergétique de quatre bâtiments communaux situés sur deux unités foncières distinctes : la Mairie et le groupe scolaire/la crèche/le pôle enfance jeunesse.

La commune de St Germain souhaitant être exemplaire, la présente opération a pour objectif ambitieux de diminuer de 60% et à minima 40%, les consommations énergétiques de ces 2 unités.

La commune a bénéficié en 2024, d'une subvention de 450 000 € de la part de la Métropole pour des travaux à hauteur de 3 000 000 €HT qui a permis de démarrer les travaux de rénovation énergétique en 2024 sur le groupe scolaire Françoise Dolto et la mairie.

Cependant, malgré :

- Le lancement d'un marché mutualisé avec la commune de Lissieu afin d'être plus attractifs et de bénéficier de prix plus intéressants.
- La négociation avec l'entreprise titulaire du marché.
- La recherche de subventions auprès d'autres organismes (ADEME, Banque des Territoires, Fonds Vert, DETR, DSIL).
- Le décalage des travaux de rénovation énergétique de la crèche sur 2026.

En raison de coûts techniques supplémentaires et de l'inflation, nous avons dû revoir à la baisse les travaux envisagés. En effet, avec notre budget initial qui a été maintenu (3 000 000 €HT), certains travaux prévus ne pouvaient être réalisés et ont dû passer dans le plan de réserve.

Le choix a été fait d'augmenter notre part d'auto-financement afin de financer une partie de ces travaux initialement prévus, à savoir le changement des huisseries de la façade nord de la mairie et la mise en place de brise-soleils orientables sur la façade sud, pour un montant de 236 656 €HT.

Toutefois, il paraît également indispensable de terminer les travaux suivants :

- Ecoles maternelle et élémentaire :
 - o Changement des menuiseries
 - o Remplacement des radiateurs électriques
 - o Remise en état des systèmes de chauffage
 - o Remise à neuf des sous-stations



- Mise en place de solutions limitant l'inconfort estival

Dont le montant s'élève à 623 765 €HT.

Le Conseil de la Métropole a voté le 27 mars 2023 la délibération 2023-1621 relative à l'aide à l'investissement des communes de son territoire pour leurs besoins :

- de construction, d'aménagement, de mise aux normes ou de rénovation d'écoles, d'établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) ou d'infrastructures sportives,
- de rénovation thermique, de transition énergétique ou de développement des énergies renouvelables des bâtiments municipaux qui sont destinés à accueillir ou dédiés à un service à la population.

L'opération d'investissement envisagée par la commune s'inscrit parfaitement dans les critères définis pour ce fond.

La Commune de Saint-Germain-au-Mont-d'Or souhaite mobiliser cette aide dans le cadre de son plan de financement suivant :

Coût estimatif de l'opération - demande complémentaire		
Poste de dépenses : maîtrise d'œuvre, études complémentaires, travaux, acquisition (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)	Pour les travaux, préciser la nature (maçonnerie, isolation, électricité...)	Montant prévisionnel HT
Travaux		623 764,00 €
Prestation AMO		27 000,00 €
Coût HT		650 764,00 €

Plan de financement prévisionnel - demande complémentaire					
Financiers	Montant HT de l'opération	Montant HT plafonné (si > 1,5M€ pour la DSIL. Pour la DETR (cf. annexe 2 à la circulaire préfectorale))	Subventions sollicitées ou acquises	Montant de subvention	Taux intervention
DETR		285 000,00 €	Sollicitée		0,00 %
DSIL		1 500 000,00 €	Sollicitée		0,00 %
Autre subvention Etat (à préciser) Fonds vert			Sollicitée		0,00 %
Autre subvention Etat (à préciser)					
Autre subvention Etat (à préciser)					
Fonds européens					
Conseil départemental					
Conseil régional					
Autres (à préciser) - métropole Lyon			Sollicitée	300 000,00 €	
Sous-total				300 000,00 €	46,10%
Autofinancement (20 % minimum)				350 764,00 €	53,90 %
Coût HT	650 764,00 €			650 764,00 €	100,00 %

L'opération est réalisée sous la forme d'un marché global de performance. Les travaux sont planifiés sur les exercices 2025 et 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité décide :

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel ;
- **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à solliciter auprès la Métropole une subvention au titre de l'aide à l'investissement pour les travaux du plan de réserve de rénovation énergétique de quatre bâtiments communaux ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tout document relatif à cette demande.

VOTES :

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 3 (M. PERROT, M. GEORGE et son pouvoir)

La secrétaire de séance,
Sophie PELLIS



(Handwritten signature)

POUR EXTRAIT COMPTABLE,
La Maire,
Béatrice DELORE

